

# Commission municipale du Québec

## (Division juridictionnelle)

---

**Date : Le 13 décembre 2023**

---

**La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale**  
*désignée conformément à l'article 19 de la Loi sur la Commission municipale*

**Partie poursuivante**

**1126, Grande Allée Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 1E5**

C.

**Michel Lindsay**

**Élu visé**

**Conseiller de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset  
848, rue Principale  
Saint-Hilaire-de-Dorset (Québec) G0M 1G0**

---

### CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

---

Par la présente, monsieur Michel Lindsay est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis des manquements aux règles prévues au *Règlement 2022-2018-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* alors qu'il était conseiller de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, à savoir :

1. Le ou vers le 21 mars 2023, lors d'une séance de travail du conseil municipal, monsieur Lindsay s'est comporté de façon irrespectueuse et incivile envers un employé de la Municipalité par l'emploi de propos dénigrants, intimidants, vexatoires ou minant l'intégrité de celui-ci, contrevenant ainsi à l'article 5.2.1 du Code;

2. Le ou vers le 17 juillet 2023, lors d'une rencontre avec des citoyens suivant la séance publique du conseil municipal, monsieur Lindsay s'est comporté de façon irrespectueuse et incivile envers un employé de la Municipalité par l'emploi de propos dénigrants, vexatoires ou minant l'intégrité de l'employé auprès du public et des autres membres du conseil, contrevenant ainsi à l'article 5.2.1 du Code;
3. Le ou vers le 20 juin 2023, lors d'une séance de travail du conseil municipal, monsieur Lindsay s'est comporté de façon irrespectueuse et incivile envers la directrice générale de la Municipalité par l'emploi de propos dénigrants, intimidants, vexatoires ou minant l'intégrité de celle-ci, contrevenant ainsi à l'article 5.2.1 du Code;

*Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale*

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale  
Commission municipale du Québec  
1126, Grande Allée Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3  
1 866 353-6767, option 3  
Télécopie : 418 691-2099

[integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca](mailto:integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca)